



Agenda



Judi 24 août

De 16h30 à 20h - Place de la Libération : marché.

GUILERS FAIT SA RENTREE Samedi 2 septembre

ESPACE MARCEL PAGNOL

18h30 - Début du repas

21h00 - Animations populaires
avec DJ CED

EGLISE

22h30 - Son et Lumière



RÉSERVEZ DÈS À PRÉSENT VOTRE REPAS

À L'ACCUEIL DE LA MAIRIE

Repas adulte : 12 €

(Assiette gourmande avec jambon cru et blanc, rosette, piémontaise, crevettes, tomates, salade, condiments / Pavé de saumon rôti sauce maracuja, riz créole et julienne de légumes / Tarte aux pommes / Pain, beurre)

Repas enfant : 6 €

(Nuggets et pommes de terre grenailles / Cône de glace)

Pharmacie de garde

Toutes les nuits
de la semaine
et tous les jours,
de 12h à 14h.
Contactez le 32 37.

Médecin de garde

Week-end du 20 août
faire le 15.

Infirmiers

Mme Le Roux, Mme Quiviger, Mme Le Provost :

06 08 24 37 65 - 5, rue St Valentin.

Mme Amil, Mme Merdy, Mme Guillou, Mme Ulliac, Mme Bellec :

06 82 18 22 78 - 5, rue St Valentin.

Mme Couard, Mme Favennec :

02 98 36 41 58 - 43, rue Charles de Gaulle.

Numéros

Gendarmerie de Guilers : 02 98 07 44 68 (17)

SAMU : 15 / **Pompiers :** 18

Eau du Ponant : 02 29 00 78 78

Guilers Taxi : 02 98 07 69 48

Taxi Petton : 06 17 36 47 39



Guilers Pendant l'été

Horaires d'ouverture de la mairie : Jusqu'au samedi 19 août inclus, la mairie est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Fermeture le samedi matin, réouverture le samedi 26 août au matin.

Horaires d'ouverture de la Guilthèque : Jusqu'au samedi 2 septembre inclus, ouverture : les mardis, mercredis, vendredis et samedis de 10h à 12h30. Les mercredis après-midi de 14h à 18h et samedis après-midi de 14h à 17h.

Les permanences des élus du samedi matin : sont interrompues jusqu'au 19 août inclus. Reprise des permanences le samedi 26 août 2017.

Date de parution des Nouvelles de Guilers : elles paraîtront le 25 août 2017.

Horaires du C.S L. Ballard : Jusqu'au 20 août inclus, ouverture de 8h à 20h. Pendant la période estivale, l'accès se fait par la rue Berthelot, les portails des rues de la Source et Didier Daurat sont fermés.

Fermeture des terrains de football : en raison de nombreuses incivilités constatées sur l'ensemble des terrains de football, la commune est malheureusement contrainte de fermer ses terrains au public jusqu'au 20 août inclus. Merci de votre compréhension.

Etat civil

Naissances :

- Bérénice NOIR – 8, venelles des Pâquerettes
- Joséphine COUM – 72, rue de la Roseraie
- Apolline JACQUINOT – 2, rue Vincent Scotto

Présentation civique :

Lucas & Mathis PREVEL DUBOC – 70, rue Degas

Mariages :

FOURN Yoann, micro entrepreneur, & DAGORNE
Audrey, secrétaire – 60, rue Houdon
PREVEL Anthony, responsable d'atelier, & DUBOC
Emeline, aide-soignante – 70, rue Degas

Décès :

CHARLÈS Thérèse – 115, rue du 19 Mars 1962 – 78 ans
CLEMENT Albert – 25, rue Commandant Malbert – 78ans

Permanences

Assistante sociale : prendre rendez-vous au C.D.A.S. Territoire de Bellevue, 13, place Napoléon III à Brest au 02 98 47 08 09.

Mission locale pour les jeunes de 16 à 25 ans : Place Napoléon III à Brest 02 98 47 25 53.

Puéricultrice : permanences les lundis de 14h à 16h30 et les vendredis de 9h à 11h30 au CDAS de Bellevue, 13, place Napoléon III à Brest. Uniquement sur rdv au 02 98 47 08 09.

ADMR Guilers-Bohars : service d'aide à domicile, rue Abbé de l'Épée à Guilers, 02 98 07 69 05. Permanences : mardi 10h à 12h et vendredi 14h à 17h.

Relais Parents Assistantes Maternelles : le service de relais sera fermé **du vendredi 21 juillet au vendredi 18 août inclus**. Réouverture le lundi 21 août à Bohars. Pendant cette absence, si besoin, voici les coordonnées des contacts possibles, pour les questions concernant les **assistantes maternelles (listes, agrément, etc...)**. Pour Guilers, appeler le CDAS de Bellevue au 02 98 47 08 09. Pour Bohars, appeler le CDAS du Relecq-Kerhuon 02 98 28 28 99. Pour les **questions d'ordre législatif**, contacter la direction du travail 0810 29 00 09.

Incivilités

Les vacances scolaires, plus particulièrement l'été, sont propices à des incivilités. Nous souhaitons attirer l'attention des parents sur ce fait. Ces débordements portent atteinte à la fois aux équipements privés et municipaux, mais aussi à la tranquillité des habitants. Il est rappelé qu'il est de la **responsabilité des parents de surveiller leurs enfants pour qu'ils ne commettent pas de tels faits.**

Recrudescence des vols

Une recrudescence des vols par ruse au préjudice des personnes âgées particulièrement vulnérables est constatée dans le département.

Les auteurs se présentent chez les seniors comme agents communaux, agents EDF, policiers ou gendarmes et proposent la vente de calendriers, fleurs ou bonbons.

Le préfet rappelle quelques conseils :

- Utilisez le viseur optique et l'entrebâilleur de votre porte
- Ne vous fiez pas à l'apparence et demandez un justificatif ou ordre de mission.
- Si vous faites rentrer la personne, ne la laissez jamais seule.
- Ne conservez pas trop d'argent liquide à domicile.
- Ne signez aucun document dont vous ne comprenez pas le sens.
- Ne restez pas seul, gardez le contact avec vos voisins et votre entourage, et gardez toujours un téléphone mobile à portée de main.

En cas de comportement suspect, **composez le 17** : les gendarmes ou policiers interviendront le plus rapidement possible.

Prescriptions de la gendarmerie

PRÉVENTIONS CONTRE LES VOLS DE VÉLOS

1. **Marquez votre vélo** par une gravure chez un opérateur agréé et enregistrez le sur bicycode.org ;
2. **Attachez toujours votre vélo** à un point fixe avec un « antivol en U » au niveau du cadre et de la roue avant, même pour une courte durée et sur un terrain privé ;
3. **Évitez les lieux isolés** pour ne pas tenter les voleurs ;
4. **Vélo de grande valeur** : redoublez de vigilance et stockez votre vélo dans un endroit sécurisé ;
5. **En cas de vol**, signalez le sur bicycode.org et déposez plainte.

PRÉVENTIONS CONTRE LES VOLS À LA ROULOTTE

1. **Garez votre voiture dans un endroit fréquenté et éclairé** ;
2. **Ne laissez aucun objet de valeur en vue**, dans le coffre ou la boîte à gants ;
3. **Gardez la carte grise et le permis de conduire avec vous** ;
4. **Verrouillez portes et fenêtres du véhicule.**

Paiement dématérialisé des impôts

En 2017, les foyers dont le montant de l'impôt dû est supérieur à 2000€ doivent obligatoirement payer leur imposition par l'un des moyens suivants:

- Par prélèvement mensuel.
- Par prélèvement à l'échéance.

L'adhésion se fait par internet sur le site www.impots.gouv.fr, par smartphone ou tablette depuis l'application Impots.gouv, auprès du **Centre de Prélèvement Service de Montpellier** cps.montpellier@dgifp.finances.gouv.fr. **L'accueil téléphonique des usagers est assuré sans interruption de 8h30 à 19h00 du lundi au vendredi au 0810 012 034.**

• Par paiement direct en ligne sur le site www.impots.gouv.fr. Le service des impôts des particuliers du département met également à disposition des usagers, des ordinateurs en libre service pour accomplir le paiement en ligne de leurs impôts et être accompagnés au besoin par des agents des finances publiques.

Permis de conduire et certificat d'immatriculation

Vous pouvez désormais effectuer des démarches sans vous déplacer en préfecture et sous-préfecture:

Pour le permis de conduire :

Des démarches peuvent être désormais réalisées sur Internet (inscription au permis de conduire, demande de titre en cas de vol ou perte, détérioration, expiration, changement d'état civil, réussite du permis de conduire, validation de titre ou diplôme professionnel, conversion de brevet militaire).

Tous les éléments de la demande sont transmis de manière dématérialisée. Auparavant vous devez créer un compte sur le site de l'ANTS et obtenir vos identifiants, et suivre le temps réel de la fabrication de votre permis sur permisdeconduire.ants.gouv.fr.

Pour le certificat d'immatriculation d'un véhicule (carte grise) :

La dématérialisation est possible pour changement d'adresse et duplicata de perte ou de vol, ou détérioration. Ces démarches sont accessibles à partir de www.demarches.interieur.gouv.fr.

L'envoi des dossiers est toujours possible par voie postale à la préfecture du Finistère jusqu'au 31 octobre 2017.

Depuis le **1^{er} juillet 2017**, l'accueil de la sous-préfecture de Brest est fermé au public les lundi et vendredi matin. Pour les permis de conduire, les visites en commission médicale et les certificats d'immatriculation, l'accueil reste ouvert exclusivement les mardi, mercredi et jeudi matin de 8h30 à 11h30.

Demande et renouvellement d'une Carte Nationale d'Identité

Depuis le 1^{er} décembre 2016, les demandes et renouvellements d'une Carte Nationale d'Identité doivent être effectués dans les mairies équipées du dispositif spécifique. A savoir pour l'arrondissement de BREST : Brest (centre Hôtel de ville, quartier de Bellevue, quartier des Quatre Moulins, quartier de Saint-Pierre, quartier de Saint-Marc, quartier de Lambézellec, quartier de l'Europe), Guipavas, Landerneau, Lannilis, Lesneven, Plabennec, Ploudalmézeau, Plougastel-Daoulas et Saint-Renan.

Vous pouvez effectuer une pré-demande en créant un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/> Un numéro de pré-demande vous sera alors attribué. Pensez à le noter ou l'imprimer pour votre déplacement en mairie équipée de borne biométrique.

RESTRICTIONS DES USAGES DE L'EAU

En application de l'arrêté préfectoral n°2017209-0003 en date du 28 juillet 2017 réglementant provisoirement les usages de l'eau dans le département du Finistère, les mesures de restrictions des usages de l'eau suivantes s'appliquent entre le **28 juillet 2017 et le 30 octobre 2017** dans l'ensemble du département du Finistère. Les usages de l'eau sont strictement réservés aux besoins domestiques essentiels et aux usages à caractère économique, notamment industriels, artisanaux ou agricoles.

Ces mesures s'appliquent aux usages de l'eau à partir des réseaux publics de distribution d'eau potable, elles s'appliquent également aux usages de l'eau à partir des prélèvements dans les cours d'eau. Les présentes restrictions ne sont pas applicables aux prélèvements éventuellement effectués au titre de la protection contre les incendies.

Vous pouvez consulter l'arrêté sur le site de la préfecture ou bien à l'accueil de la Mairie et retrouver toutes les informations nécessaires sur le site internet de la ville de Guilers à la une.

Soutien aux agriculteurs en difficulté

Différents dispositifs sont mis en place pour soutenir les agriculteurs devant cesser leur activité pour raisons économiques. Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation peut apporter un soutien financier aux chefs d'exploitation agricole, aux conjoints collaborateurs, et aux aidants familiaux et Pôle emploi propose un accompagnement pour votre retour à l'emploi, par le biais de formation.

Vous pouvez vous renseigner auprès de la chambre d'agriculture de Bretagne, basé à Saint Ségau au 02.98.86.59.85.

La mairie vous informe (suite)

Lutte contre les frelons asiatiques

Contrairement au nid primaire (de la taille d'une balle de tennis et souvent accessible), qui peut être détruit par écrasement en fin de journée, la destruction des nids secondaires (beaucoup plus gros et difficiles d'accès) présente un risque. La destruction du nid doit être exécutée par un professionnel.

Toute découverte d'un nid doit faire l'objet d'un signalement en mairie pour que celle-ci fasse intervenir un prestataire agréé, intervenant sur la commune de Guilers.

Pour tous renseignements et signalements, merci de contacter la mairie au 02 98 07 61 52 (code 5).



Broyage déchets verts

Le prochain broyage des déchets verts sur l'aire de Kerebars débutera le **lundi 21 août 2017 au matin.**

La prestation devrait se terminer le mardi 22 août à midi.

L'aire de dépôt pour les usagers sera donc fermée durant cette période.

Les déchets verts seront évacués dès la fin du broyage.

Recyclage

Vous pouvez déposer vos stylos bille, feutres, surligneurs, marqueurs, porte-mines, correcteurs usagés dans la boîte prévue à cet effet dans le hall de la mairie.



Dératisation

Prochain passage du dératiseur le **vendredi 25 août, le matin.** Inscriptions à l'accueil de la mairie ou au 02 98 07 61 52 (code 5).

CCAS

Epicerie Sociale

L'épicerie sociale sera ouverte :
Le mercredi 23 août de 11h à 12h et de 14h à 15h30,
Le jeudi 24 août de 9h30 à 11h.



Carte de bus

CARTES DE BUS TARIF PREFERENTIEL :

Les cartes de bus à tarif préférentiel sont accessibles aux personnes dont le quotient familial est inférieur aux barèmes suivants :

QF inférieur à 482€ : carte TEMPO à 6.20€ par mois.

QF compris entre 483€ et 573€ : carte TANGO à 15€ par mois.

QF compris entre 574€ et 728€ : carte RYTMO à 22.50€ par mois.

Si votre quotient familial est situé dans les tranches ci-dessus, vous devez vous adresser à l'accueil de la mairie, muni d'une pièce d'identité ou du livret de famille et de l'attestation CAF mentionnant le QF.

CCAS (suite)

DEMANDES DE SECOURS – ANNEE 2017-2018

Le CCAS peut accorder des aides en faveur des familles ou personnes en difficulté, aide cantine, accès épicerie sociale, bons loisirs.....

Afin d'établir le dossier, vous devez présenter, pièce d'identité, livret de famille, justificatifs de ressources (3 derniers bulletins de salaire, attestation CAF..), dernier avis d'imposition et justificatifs de charges (Loyer, emprunt, consommation énergie, assurances, mutuelle, impôt, prêt divers..)

Vous pouvez dès à présent convenir d'un RDV auprès du secrétariat du CCAS, pour constituer votre dossier au 02.98.07.61.52 tapez 5.

Urbanisme

Urbanisme



Déclaration préalable de travaux :

OMNES Philippe 4, venelle des Myosotis, Remplacement 3 fenêtres et porte d'entrée

Demandes de permis de construire :

TANNE Joël, 110, rue Per Jakez Hélias, extension habitation

GAEC de Pont Cabioch, lieu-dit Pont Cabioch, agrandissement étable – construction fumière – construction auvent stockage matériel

MENGUY Loïc, 36, route de Bohars, maison individuelle + garage

Permis de construire accordés :

COEFF Julien/VALCY Mélissa, 50, rue Théodore Monod – lot 11 lotissement « Les Jardins du Candy » maison individuelle

JACOB Quentin/DA SILVA MOUTINHO Vanessa, Rue de la Gare, lotissement GELEBART Lot N° 5, maison individuelle

POLARD Julien/HELIES Lydie, rue Louis Tréguer, lot N° 13 lotissement « Les Résidences de Kermengleuz » maison individuelle

Vie Associative

Espace Jeunes

L'Espace Jeunes est ouvert pendant toutes les vacances d'été. Les jeunes de 12 à 17 ans peuvent venir au local ou participer à des activités à la demi-journée, journée complète ou en soirée. Certaines activités sont ouvertes aux 10- 12 ans.

Pour plus d'informations,

vous pouvez contacter l'espace jeunes au 02 98 07 61 83.

Dans le cadre du festival "Les mains en l'air" sur Guilers, quelques jeunes vont pouvoir participer à la construction des décors du festival et découvrir les secrets du marionnettiste Juan Perez Escala. Au programme : construction grandeur nature d'une "marionnette-sorcière" en papier mâché et de panneaux psychédéliques "mains en l'air". RDV les 21 et 22 août au matin de 9h30 à 12h. Le festival est prévu les 8 et 9 septembre !

Vie Associative (suite)

Agora

Fermeture annuelle du 22 juillet au 20 août.

La section photo adulte du centre socioculturel recherche une personne bénévole pour apporter son expérience d'amateur averti ou professionnelle à un groupe de photographes animés par le désir de se perfectionner.

APPRENDRE À JARDINER AU NATUREL COURS DU SOIR SAISON 2017 -2018

(Re) découvrir les principes du jardinage au naturel de manière concrète, participative et pratique. 10 séances le mardi soir de septembre 2017 à juin 2018 aux jardiniers amateurs. Des ateliers qui mélangent approche en salle et réalisations pratiques ainsi que des visites de jardin pour améliorer ses pratiques de jardinage en se faisant plaisir.

A l'Agora, 79, rue Charles de Gaulle (le 26/09, 17/10, 14/11, 19/12, 30/01/18, 20/02, 27/03, 17/04, 23/05, 12/06).

Sports

St Renan Guilers Handball

Les prochaines séances d'inscriptions auront lieu :

- le **vendredi 18 août** de 18h00 à 19h30 au gymnase Louis Ballard de Guilers.

- le **mardi 22 août** de 18h00 à 19h30 au gymnase Louis Ballard de Guilers.

- le **vendredi 25 août** de 18h00 à 19h30 au gymnase Louis Ballard de Guilers.

- le **samedi 02 septembre** au forum des associations de Guilers.

- le **samedi 09 septembre** au forum des associations de Saint-Renan.

Il reste encore quelques places pour notre deuxième stage d'été qui se déroulera **du 28 août au 01 septembre**. Infos et inscriptions auprès de Géraldine au 06.67.81.20.17

ASG

PROGRAMME DU WEEK-END DU **20 AOUT 2017** :

· U19: voir les convocations séniors et le planning des entraînements séniors sur le site du club

· U17: voir le planning des entraînements sur le site du club

· U15: voir le planning des entraînements sur le site du club

· U13: reprise **le 21 août** à 14h à Louis Ballard

· U11: reprise **le 21 août** à 10h à Louis Ballard

· U9, U8, et U7: reprise **le 2 septembre** à 10h à Louis Ballard

· U6 : la date de la reprise sera communiquée ultérieurement

INFORMATIONS

Dernière séance de signature le samedi **2 septembre** de 10h30 à 12h à Louis Ballard et informations possibles au forum des associations le samedi 2 septembre de 9h à 13h à l'Espace Pagnol.

Vie paroissiale

Samedi 19 août : Messe à Locmaria à 18h.

Dimanche 20 août : Messe à Guilers et à Plouzané à 10h30.

Samedi 26 août : Messe à Guilers à 18h.

Dimanche 27 août : Messe à Plouzané à 10h30.

Vie commerciale

Boulangerie Les délices de Guilers

La boulangerie sera fermée du jeudi 17 août au dimanche 20 août inclus.

Réouverture dès le lundi 21 août.

Divers

Exposition

Le CHRU de Brest, la Carène (salle des musique actuelles de Brest) et la Cinémathèque de Bretagne ont le plaisir de vous inviter à la restitution des séances de ciné - mémoire menées avec les résidents de l'EHPAD Ker Anna de Guilers à l'automne 2016.

L'exposition est visible **jusqu'au 3 septembre 2017** au centre de soins et de réadaptation de Guilers, rue Lemonnier.

Concours Photos

Le concours photos sur le thème « Le bocage des Abers » est toujours d'actualité !

Il suffit de prendre en photo par exemple un chemin creux, un talus, un muret, une haie, un arbre isolé, ou tout simplement un champ sublimé par des lumières matinales ... Les plus beaux clichés seront exposés lors de la Rand'Eau organisée le 8 octobre prochain par la commune de Landéda et le Syndicat Mixte des Eaux du Bas-Léon.

Il ne vous reste qu'un mois pour participer en renvoyant vos clichés avant le 18 août à l'adresse : bocage.basleon@orange.fr (règlement disponible sur demande via cette adresse mail ou en mairie et office du tourisme). Pour les lauréats, à la clé, de nombreux arbres et de délicieux produits du terroir !

A vos appareils photos, prêts, flashez !

Jardiner à Brest Métropole

Partez à la découverte des plantes sauvages de la vallée de St Anne du Portzic avec Stéphane ALIX, animateur horticole à la direction espaces verts de Brest Métropole.

Infos et inscriptions : 02 98 33 50 50

RDV 10h sur le parking de la plage de St Anne du Portzic à Brest (bus ligne 13 arrêt Plage St Anne).

Forum Climat Déclic

Samedi 16 septembre : de 9h30 à 12h30 au centre Henri Quéffelec à Gouesnou - Gratuit.

Spectacles, informations, stands.

Spectacles pour enfants : « Lombric Fourchu éteint la lumière » : 2 séances 10h et 11h30.

Toutes les informations sur www.energence.net.

Perdus / Trouvés

Perdus : 1 trousseau de clefs, 1 portable avec étui noir, 1 mallette avec pistolet pour électricité, 1 canne pliante, 1 paire de lunettes noires, 1 paire de lunettes avec cordon.

S'adresser à l'accueil de la mairie, 02 98 07 61 52 (code 5).

